



Refus de validité d'un accident de travail

Par **FredetSy_old**, le **31/10/2007** à **15:23**

bonjour,rrnrnj'ai eu un accident du travail en 2001 mon but était de me soigner à cause des douleurs puis on pense les peut-être dégâts quand on sera vieux .rnde puis toutes les expertises indépendantes passées me sont favorables sauf que la commission a statué guérison et maladie ordinaire .rnje suis révolté je ne peux pas me fier à mon service juridique (une personne que je connais a perdu pour faute administrative ainsi dossier cloturé), je ne fais pas confiance aux assurances habitations à leur services juridiques ,allez en mairie demander de l'aide ... j'y crois pas.rn connaissait vous des personnes compétantes et indépendantes qui peuvent vous aider

Par **Pierre**, le **06/11/2007** à **08:18**

Si la commission a statué, vous devriez contacter un avocat afin de savoir dans quelle mesure vous pouvez faire appel de cette décision.